



Quels sont mes droits face a mes tantes

Par **marianne_old**, le **21/09/2007** à **07:19**

bonjour,
je souhaiterais savoir mes droits en ce qui concerne une succession.
mon pere est decede il y a 9 ans, mes grands parents (ses parents) sont toujours vivants et ont des biens immobiliers de valeurs, mon pere a aussi 6 soeurs. ai je des droits face a mes tantes ? mes grands parents peuvent ils me desheriter ? dois je prendre un avocat pour me représenter ? mes grands parents peuvent ils faire des choses dans mon dos (par exemple, mettre des biens immobiliers au noms de mes 6 tantes sans me consulter).
merci pour votre reponse

Par **Upsilon**, le **21/09/2007** à **19:56**

Bonjour !

Rien de tout cela !!!! Ne vous inquiétez pas.

La seule chose a faire est de contacter AU PLUS VITE un notaire afin de le saisir du dossier de succession, et de lui apporter tous les documents demandés.

Au besoin, expliquez lui vos craintes, mais il ne pourra que vous rassurer :

L'enfant prime sur TOUS les autres héritiers, qui ne peuvent en AUCUN cas abaisser le rang de l'enfant dans la succession. Si vos grands parents dissimulent des biens qui appartenaient à votre pere (attention, qui appartenaient BIEN a votre pere et non à eux !!!), alors vous disposerez d'actions judiciaires contre eux.

Par **marianne_old**, le **24/09/2007** à **00:05**

bonjour,
merci pour votre reponse rapide, mais je pense que je n'ai pas ete tres clair, je parlais des biens qui appartiennent a mes grands parents, peuvent ils nous desheriter car mon pere n'est plus la ? ou bien en tant que filles on le represente ?
merci beaucoup

Par **Jurigaby**, le **24/09/2007** à **02:18**

Vous le représentez, ne vous en faites pas!

Par **marianne_old**, le **24/09/2007** à **02:27**

merci
cordialement